

France-Paris: Repair and maintenance services of security and defence materials

OJ S 130/2023 10/07/2023

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: BANQUE DE FRANCE – Direction des Achats

National registration number: 57210489100013

Postal address: 39 rue Croix des Petits champs

Town: PARIS CEDEX 01

NUTS code: FR France

Postal code: 75049

Country: France

Contact person: Yen-Van ANGELIQUE

E-mail: 1197-ACHATS_IMMO-UT@banque-france.fr

Telephone: +33 142924297

Internet address(es):Main address: www.banque-france.frAddress of the buyer profile: <https://banque-france.achatpublic.com>**I.3. Communication**

Access to the procurement documents is restricted. Further information can be obtained at:

<https://banque-france.achatpublic.com>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://banque-france.achatpublic.com>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Economic and financial affairs

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Accord cadre de maintenance des installations de contrôle d'accès des sites de la Banque de France

Reference number: DAF 2023_ 000082

II.1.2. Main CPV code

50600000 Repair and maintenance services of security and defence materials

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le marché comprend principalement des prestations à exécuter sur une base forfaitaire et des prestations complémentaires sur bons de commande.

Le marché regroupe toute la main d'œuvre, les prestations et le matériel nécessaires à l'exploitation et à la maintenance préventive, corrective et logicielle des installations et des appliances ou des logiciels de contrôle d'accès des sites de la Banque de France.

Le marché est divisé en 2 lots. Les lots sont décrits la rubrique II.2 du présent avis de marché.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 7 280 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for all lots

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestations de maintenance matérielle des installations de contrôle d'accès des sites de la Banque de France

Lot No: 1

II.2.2. Additional CPV code(s)

50600000 Repair and maintenance services of security and defence materials

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

Main site or place of performance: France

II.2.4. Description of the procurement

Le périmètre porte sur différentes catégories d'immeubles dont la Banque de France est propriétaire ou locataire :

- Les bâtiments du siège et les sites périphériques à Paris et en Île-de-France ;
- Le centre fiduciaire de La Courneuve (93),
- Le centre informatique Michèle Bergstein (Serris 77),
- Le centre administratif et informatique situé à Noisiel (77), (CAMLV, CIMV),
- Le centre fiduciaire à Sainghin en Mélançois -Cefinof (59)
- Une cinquantaine de succursales réparties sur l'ensemble de la France Métropolitaine y compris la Corse

Les systèmes et équipements de Contrôle d'accès sont construits par la société NEDAP

L'accord-cadre comporte principalement les prestations de base forfaitaires suivantes :

- La maintenance préventive (à minima une visite de site par an)
- La maintenance corrective de niveaux 0 à 4, selon la terminologie définie par la Norme FD X60-y compris main d'œuvre, déplacements, sous-traitance, matériel, outillage et opérations de démontage ou de manutention nécessaires aux opérations, en vue de maintenir les installations de contrôle d'accès en condition de sécurité requise;
- La maintenance en condition de sécurité (en matière de cyber sécurité)
- La constitution des stocks de pièces détachées si nécessaire, et leur gestion, pour répondre aux Garanties de Temps d'intervention (GTI), aux Garanties de Temps de Rétablissement (GTR) et à la maintenance curative,

- La mise à disposition d'un outil de gestion informatique afin de permettre un accès sécurisé aux informations concernant l'intégralité du parc, au suivi les interventions, et aux rapports de visite, aux factures et aux dossiers de conformité.
- La fourniture des équipements de protection individuels et collectifs à l'ensemble des intervenants ainsi que les moyens d'accès nécessaires pour le travail en hauteur ;
- Le suivi administratif des opérations de maintenance (compte rendu, rapports, réunions, suivi des sous-traitants, exploitation, tenue à jour de la documentation technique, réglementaire et administrative, établissement de devis, etc.).

L'accord-cadre comporte également des prestations complémentaires sur émission de bon de commande, notamment :

- La fourniture de pièces de rechange et de toute pièce détachée ;
- Les prestations de maintenance complémentaires (mise en conformité, amélioration, extension, remplacement, rénovation d'installations de contrôle d'accès) ;
- Les petits travaux complémentaires de modernisation ou d'extension réalisés dans le cadre d'un projet décidé par la Banque de France ; en vue d'homogénéiser la maintenance du contrôle d'accès du site
- Les prestations de maintenance planifiées ou demandées en cas d'urgence exceptionnelle, en heures non ouvrées (HNO) et le week-end, ;
- Les travaux de mise en sécurité en cas de risque immédiat pour la sécurité (un acte de malveillance, utilisation anormale des installations, catastrophe naturelle, etc.);

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 6 400 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 27

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre entre en vigueur à compter de la date de notification pour une durée de 27 mois.

L'accord cadre est reconductible tacitement deux fois pour une période de 12 mois chacune sans que le titulaire puisse s'y opposer.

La durée totale de l'accord cadre ne peut excéder 51 mois.

En cas d'égalité de note, les candidatures classées au même dernier rang seront toutes retenues.

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Il est envisagé de retenir 5 opérateurs. Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard des exigences posées en III.1, est supérieur à 5, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique appréciée sur la base des documents visés au point III.1.3 et par application de la pondération suivante :

1. Appréciation des références : 80 %
2. Appréciation des certificats de qualification professionnelle : 20 %

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

II.2. Description

II.2.1. Title

Prestations de maintenance logicielle et évolutions des solutions de contrôle d'accès des sites de la Banque de France
Lot No: 2

II.2.2. Additional CPV code(s)

50600000 Repair and maintenance services of security and defence materials

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR France

II.2.4. Description of the procurement

Le périmètre porte sur différentes catégories d'immeubles dont la Banque de France est propriétaire ou locataire :

- Les bâtiments du siège et les sites périphériques à Paris et en Île-de-France ;
- Le centre fiduciaire de La Courneuve (93),
- Le centre informatique Michèle Bergstein (Serris 77),
- Le centre administratif et informatique situé à Noisiel (77), (CAMLV, CIMV),
- Le centre fiduciaire à Sainghin en Mélanie (59)
- Une cinquantaine de succursales réparties sur l'ensemble de la France Métropolitaine y compris la Corse

Les logicielles des solutions de contrôle d'accès sont NEDAP, PRYSM, IRISID, HID.

L'accord-cadre comporte principalement les prestations de base forfaitaires suivantes :

- La maintenance logicielle des solutions (Maintenances corrective, adaptative et évolutive des logicielles)
- Acquisition et mise à jour de licences en cas d'évolution des solutions ;
- Installation de nouvelles solutions de contrôle d'accès
- La constitution des stocks de pièces détachées si nécessaire, et leur gestion, pour répondre aux Garanties de Temps d'intervention (GTI), aux Garanties de Temps de Rétablissement (GTR) et à la maintenance curative,
- La mise à disposition d'un outil de gestion informatique afin de permettre un accès sécurisé aux informations concernant l'intégralité du parc, au suivi des interventions, et aux rapports de visite, aux factures et aux dossiers de conformité.
- La fourniture des équipements de protection individuels et collectifs à l'ensemble des intervenants ainsi que les moyens d'accès nécessaires pour le travail en hauteur ;
- Le suivi administratif des opérations de maintenance (compte rendu, rapports, réunions, suivi des sous-traitants, exploitation, tenue à jour de la documentation technique, réglementaire et administrative, établissement de devis, etc.).

L'accord-cadre comporte également des prestations complémentaires sur émission de bon de commande, notamment :

- Installation de nouvelle solution de contrôle d'accès (dont les études)

- Les opérations de modernisation de contrôle d'accès réalisées dans le cadre d'un projet décidé par la Banque de France ;
- Les prestations de maintenance planifiées ou demandées en cas d'urgence exceptionnelle, en heures non ouvrées (HNO) et le week-end, ;
- Les travaux de mise en sécurité en cas de risque immédiat pour la sécurité (un acte de malveillance, utilisation anormale des installations, catastrophe naturelle, etc.);

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 880 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 27

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

L'accord-cadre entre en vigueur à compter de la date de notification pour une durée de 27 mois.

L'accord cadre est reconductible tacitement deux fois pour une période de 12 mois chacune sans que le titulaire puisse s'y opposer.

La durée totale de l'accord cadre ne peut excéder 51 mois.

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 5 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

Il est envisagé de retenir 5 opérateurs. Si le nombre des entreprises, dont la candidature est recevable au regard des exigences posées en III.1, est supérieur à 5, les entreprises seront sélectionnées en fonction de leur capacité technique appréciée sur la base des documents visés au point III.1.3 et par application de la pondération suivante :

3. Appréciation des références : 80 %

4. Appréciation des certificats de qualification professionnelle : 20 %

En cas d'égalité de note, les candidatures classées au même dernier rang seront toutes retenues

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Les documents ou renseignements suivants doivent être fournis par le candidat et le cas échéant par chaque membre du groupement, ainsi que chaque sous-traitant déclaré.

- un DC1 et un DC2 disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- le chiffre d'affaires global du candidat réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles,
- Les bilans (liasses fiscales feuillet n°2050, 2051 et 2052) du candidat pour chacune des trois dernières années disponibles (uniquement pour le mandataire en cas de groupement,
- attestation d'assurance couvrant les risques professionnels.
- attestation « Russie » : une attestation sur l'honneur dûment datée et signée au titre de l'article 5 duodecies paragraphe 1er du règlement (UE) 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 modifié concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine téléchargeable sur le profil acheteur de la Banque de France à l'adresse suivante : <https://banque-france.achatpublic.com>

Cette attestation sera fournie, le cas échéant, pour chaque membre du groupement et pour chaque sous-traitant présenté dans le dossier de candidature.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1- Le chiffre d'affaires global le plus élevé sur les 3 derniers exercices disponibles ne doit pas être inférieur à

o Pour le lot 1 : 12 800 000 € ;

o Pour le lot 2 : 1 760 000 € ;

Il est précisé qu'en cas de groupement, le chiffre d'affaires retenu pour la comparaison avec le niveau minimal requis sera la somme des chiffres d'affaires des membres du groupement.

ET

2- Le résultat net doit être positif sur au moins 1 des 3 derniers exercices.

3- Le ratio capitaux propres / capital social doit être supérieur à 0,5 sur au moins 1 des 3 derniers exercices (cette condition n'étant pas éliminatoire pour une entreprise bénéficiant d'un plan de continuation).

4- Le résultat d'exploitation doit être positif sur au moins 1 des 3 derniers exercices.

5- Le ratio fonds propres/total du bilan ne doit pas être inférieur à 0,1 sur au moins un des trois derniers exercices disponibles.

Il est précisé qu'en cas de groupement, les ratios 2 à 5 devront être respectés par le seul mandataire du groupement.

Pour les ratios 2 à 5, au moins 3 d'entre eux devront être respectés pour admettre la recevabilité de la candidature.

Toutes les candidatures qui ne présenteront pas le niveau minimum de capacité économique et financière requis seront éliminées.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Les documents suivants doivent être fournis par le candidat et le cas échéant par chaque membre du groupement, ainsi que chaque sous-traitant déclaré.

Une liste des principaux marchés de services réalisés par le candidat au cours des trois dernières années présentant un lien avec le marché (cf. article II.2.4 et article II.3.4 du présent avis de marché) indiquant le montant des prestations, la date, le destinataire public ou privé en précisant pour chaque mission la marque du contrôle d'accès installé et les logicielles associé au niveau de programme partenaire/certification fabriquant (Gold, Plantium...), sur des sites tertiaires ou bancaire avec une exploitation 24/24 – 7j/7j.

Présentation des certificats de qualifications professionnelles. Il est précisé que la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats

d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser les prestations pour lesquelles il se porte candidat ;

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement momentané d'entreprises. Le groupement peut être conjoint ou solidaire. S'il est conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Banque de France.

Les candidats ne peuvent ni cumuler la qualité de candidat individuel et la qualité de membre d'un groupement, ni être mandataire de plusieurs groupements, ni être mandataire d'un groupement et cotraitant dans un autre groupement. De plus, un cotraitant ne peut pas se présenter en tant que membre de plusieurs groupements.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:

La durée maximum de l'accord-cadre de 51 mois se justifie par la période de prise en charge de 3 mois avant le début d'exécution des prestations de maintenance.

IV.1.4. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 04/08/2023 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

VI.3. Additional information

Les candidats peuvent télécharger sur la plateforme de dématérialisation des achats de la Banque de France dans la rubrique « Pièces de marché » le dossier de consultation via le site : <https://banque-france.achatpublic.com>

Attention: lors du téléchargement du dossier de consultation sur la plateforme, ils ne sont pas obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne sont pas avertis par la plateforme des éventuelles modifications opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne reçoivent pas les réponses aux questions.

En cas de problèmes techniques ou pour toutes éventuelles questions concernant la plateforme, la hotline est joignable aux coordonnées suivantes :

E-mail : support@achatpublic.com

Tél : 08 92 23 21 20

(Pour les pays étrangers +33 1 48 07 53 42)

Chaque candidat est tenu de signaler, selon les modalités prévues pour les questions, les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des documents de la consultation. A défaut de les avoir signalées, les candidats sont réputés admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne les ont pas lésés dans leur compréhension des exigences et règles de la consultation.

Attention : lors du téléchargement du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Banque de France, ils ne sont pas obligés de s'identifier. Mais s'ils ne procèdent pas à cette formalité, ils ne sont pas avertis par le profil acheteur de la Banque de France des éventuelles modifications opérés dans le cadre de l'appel d'offres, et ils ne reçoivent pas les réponses aux questions.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: PARIS CEDEX 04

Postal code: 75181

Country: France

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative, pouvant être exercé jusqu'à la signature du marché,
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA,
- Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.5. Date of dispatch of this notice

05/07/2023